

Recherches sociographiques



David KOUSSENS, *L'épreuve de la neutralité. La laïcité française entre droits et discours*, Bruxelles, Bruylant, « Droit et religion », n°7, 2015, 211 p.

Sara Teinturier

Volume 57, numéro 2-3, mai-décembre 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1038446ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1038446ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Teinturier, S. (2016). Compte rendu de [David KOUSSENS, *L'épreuve de la neutralité. La laïcité française entre droits et discours*, Bruxelles, Bruylant, « Droit et religion », n°7, 2015, 211 p.] *Recherches sociographiques*, 57(2-3), 616-617. <https://doi.org/10.7202/1038446ar>

David KOUSSENS, *L'épreuve de la neutralité. La laïcité française entre droits et discours*, Bruxelles, Bruylant, « Droit et religion », n°7, 2015, 211 p.

1989 et la première « affaire du voile » marquent un tournant dans la manière dont l'État français traite la laïcité : dans un contexte de diversité croissante des convictions et des valeurs religieuses, débats, prises de positions, mais aussi commissions, recours, arrêts et lois n'ont cessé depuis lors de se succéder. Dans cet ouvrage, David Koussens propose une grille de lecture éclairante pour comprendre ce moment particulier où le modèle national de laïcité française est « enjoint à rallier une réelle et effective position arbitrale de neutralité » (p. 8). Pour ce faire, l'auteur porte un « regard sociologique sur les principaux aménagements juridiques de la laïcité française » des dernières décennies (p. 11).

La matrice théorique employée par l'auteur fait appel, tout d'abord, à la notion de « laïcité narrative » (empruntée au juriste italien Alessandro Ferrari), « production collective d'une rhétorique sur la laïcité », c'est-à-dire une forme de discours public (p. 33). Deux grands types sont repérés par Koussens : une figure « nationaliste » de la laïcité, à laquelle il oppose une figure « dynamique ». Cette laïcité narrative ne correspond pas nécessairement à la laïcité juridique, d'ailleurs polymorphe et fruit d'une longue construction sociohistorique. La tension entre ces deux formes de laïcité est l'un des éléments explicatifs des débats récurrents sur la laïcité en France. À ces conceptions diverses de la laïcité, répondent également des perspectives variées sur la neutralité de l'État – « première condition de la laïcité » dans la perspective de la commission Stasi (2003) –, ancrées dans la philosophie du libéralisme politique. Koussens distingue deux types-idéaux de neutralité comme posture de l'État dans sa gouvernance de la laïcité : la neutralité confessionnelle, soit « le strict traitement égalitaire des diverses confessions religieuses présentes dans la sphère publique » (p. 57); et la « neutralité référentielle », c'est-à-dire « la neutralité d'une décision étatique qui n'est pas guidée ou qui ne renvoie pas, implicitement ou explicitement, à une conception du bien spécifique présente dans la société civile en matière religieuse pour définir les principes de régulation de la société à une période déterminée » (p. 59).

C'est à partir de ce cadre de référence que Koussens analyse en profondeur et de façon nuancée les débats, textes des commissions et textes juridiques. Une première série de conclusions concerne les formes *collectives* du religieux dans la sphère publique. Sur ce point, les dispositifs hérités directement de la loi de séparation des Églises et de l'État tendent à valoriser « le religieux majoritaire, c'est-à-dire celui qui est normalisé dans la culture de la société », tandis qu'un « religieux minoritaire tend à inquiéter » (p. 132-133), interrogeant la posture de neutralité de l'État. La deuxième série de conclusions concerne les expressions *individuelles* du religieux, par exemple au sein de la fonction d'État, ou concernant la définition de la neutralité des élèves fréquentant une école publique. De ce point de vue, l'influence d'une certaine laïcité narrative sur l'exercice et l'application de la laïcité juridique est manifeste, selon Koussens. Un basculement s'opère à partir de 2003, en particulier avec les travaux de la « commission Stasi », qui appréhende la laïcité en tant que « valeur républicaine [...] qui ne saurait se réduire à la neutralité de l'État » (cité p. 164). Les juridictions suivent progressivement de telles positions, restrictives quant à l'exercice des droits individuels. La nouveauté est forte :

« Puisant sa source dans la laïcité narrative, la norme juridique est ainsi explicitement *justifiée* par des considérations parfois défavorables à certaines confessions religieuses », spécialement quant au port du foulard islamique (p. 178 – l’auteur souligne). Il en résulte une neutralité s’exerçant non plus dans le seul espace public, mais également dans la sphère privée : port du voile intégral ou port du foulard dans une entreprise privée « illustrent le double mouvement d’extension du champ de l’exigence de la neutralité et de neutralisation de la portée des droits individuels » (p. 199).

Les riches analyses présentées dans cet ouvrage s’inscrivent dans un champ où d’autres études – juridiques, sociohistoriques – posent le constat similaire d’une inflexion forte dans l’exercice de la laïcité. Sa force repose à la fois sur la solidité du cadre théorique adopté par l’auteur et, spécialement, sur la façon dont y est traitée la question du rôle du droit et de son évolution dans les sociétés contemporaines. « Dans ce contexte, le droit ne permet plus de dépasser le conflit en toute occasion. Il s’en fait le vecteur [en retranscrivant] les tensions présentes dans la société plutôt qu’il ne se positionne en tant qu’arbitre » (p. 206). L’ouvrage apporte ainsi une contribution primordiale et heuristique à la réflexion sur la régulation publique du religieux en France.

Sara TEINTURIER

Chaire en gestion de la diversité culturelle et religieuse – FTSR,
Université de Montréal.
sara.teinturier@umontreal.ca

Maryse POTVIN, Marie-Odile MAGNAN et Julie LAROCHELLE-AUDET (dir.), *La diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en éducation. Théorie et pratique*, Montréal, Éditions Fides Éducation, 2016, 287 p.

Destiné aux personnels scolaires, ce traité aborde tous les aspects de la diversité susceptibles d’intéresser les directions d’école, les enseignants et toutes les personnes jouant un rôle dans le système d’éducation au Québec aujourd’hui. L’ouvrage est divisé en vingt-trois chapitres, dont la rédaction a été confiée à des spécialistes, pour la plupart reconnus, et qui sont répartis en six grandes sections thématiques. Disons-le d’emblée, il s’agit d’un ouvrage de référence qui fera date, car on y trouve non seulement une synthèse de la recherche qui présente tous les faits, mais également un ensemble de travaux de pointe sur les pratiques relatives à la diversité et la formation des personnels scolaires.

La première partie (1. Le visage de la diversité dans le contexte québécois) présente un portrait remarquablement documenté de la situation actuelle dans les écoles du Québec : données relatives à la diversité ethnoculturelle, scolarisation des élèves issus de l’immigration, situation des jeunes autochtones, portrait du système public de langue anglaise et des écoles religieuses et ethno-spécifiques. Les exposés de cette partie sont accompagnés de nombreux tableaux et repères chronologiques utiles, ainsi que d’encadrés présentant des aspects du dossier avec plus de détail.